

Acquisition d'emplacements de parkings au Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : Le Comité du Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon a décidé de clore l'opération d'aménagement de la zone industrielle de Palente.

La commercialisation de l'ensemble des locaux de cette propriété est terminée.

Le Syndicat reste propriétaire de 39 emplacements extérieurs de parkings, de 22 emplacements de parkings en sous-sol du bâtiment Z et de 16/17 du lot 842.

Le Comité Syndical a décidé, pour permettre la clôture de l'opération et des comptes, de céder ces parkings aux deux membres du Syndicat.

Aussi, il est proposé à la Ville d'acquérir :

- 20 emplacements de parkings extérieurs constitués par les lots n° 563 - 602 - 603 - 604 - 605 - 606 - 607 - 608 - 609 - 610 - 611 - 612 - 613 - 614 - 615 - 616 - 617 - 618 - 434 - 435 au prix unitaire de 457 € l'unité (prix net),

- 11 emplacements de parkings en sous-sol du bâtiment Z constitués par les lots n° 83 - 84 - 85 - 86 - 101 - 102 - 105 - 374 - 73 - 74 - 75 - 76 au prix unitaire de 2 287 € (prix net).

- 8/17 du lot n° 842, à titre gratuit.

Le montant de cette acquisition se chiffre donc de 34 297 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'acquisition de ces lots,

- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir,

- d'inscrire la somme de 34 297 € au chapitre 21.90/2138.85021.30200 par prélèvement sur le compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 020 du Budget Primitif 2004.

«M. LE MAIRE : Nous achetons ces emplacements parce qu'actuellement ils sont vides et utilisés gratuitement par les entreprises. J'ai proposé que nous les achetions et que nous en verrouillions les accès, donc ça va certainement provoquer des besoins et à ce moment-là nous pourrions les vendre. C'est simple comme principe. D'ailleurs, nous avons déjà deux acheteurs. C'est juste une opération relais et je pense que dans quelque temps nous repasserons une délibération pour vendre les parkings. Cela nous permet surtout de clore l'opération qui, je l'ai déjà dit, a été une belle opération.

Mme Nicole WEINMAN : On a tous bien compris que ça vous permettait effectivement de clore l'opération mais ceci dit, qu'on n'ait pas intégré cette problématique de parkings en amont, je trouve cela quand même incroyable, première chose. Deuxième chose, ou j'ai raté un épisode mais il me semblait être à la dernière commission économie et on n'a jamais parlé de ce dossier. Donc je suis un peu surprise de le découvrir ici sans qu'on ait pu donner notre avis. Si cela se reproduit sur TEMIS ou sur d'autres zones, j'aimerais autant qu'on arrive à anticiper sur ce genre de problème. Dernière réaction, je me mets à la place de l'étudiant de Franche-Comté Formation ou de celui qui travaille dans les pépinières de Palente, qui a l'habitude de se garer là et qui va se trouver devant un système verrouillé. Où va-t-il se garer ? Dans la rue ?

M. LE MAIRE : C'est à Besançon Formation d'acheter des emplacements de parking. Est-ce que c'est aux Bisontins de le faire pour Besançon Formation ? Je pose la question.

Mme Nicole WEINMAN : Je ne suis pas d'accord non plus.

M. LE MAIRE : Je réponds non.

Mme Nicole WEINMAN : Peut-être qu'il fallait l'intégrer avant qu'on soit obligé de racheter les parkings au syndicat, c'est tout et proposer les parkings bien avant.

M. LE MAIRE : Précisez, je ne comprends pas ce que vous dites.

Mme Nicole WEINMAN : Je dis que là pour clôturer l'exercice de ce syndicat mixte, on est obligé de se poser la question des parkings. Au moment où ils ont été construits, accompagnant des bâtiments et des activités, il aurait fallu se poser le problème et les vendre obligatoirement avec. Que nous, collectivité, on soit obligé de racheter des parkings... si à la limite on pouvait en faire un parking relais mais ce n'est vraiment pas le cas.

M. LE MAIRE : Ce sont des parkings en sous-sol.

Mme Nicole WEINMAN : Ils sont abrités pour la plupart mais pas tous.

M. LE MAIRE : Je trouve que ce n'est pas un bon procès. Écoutez, on achète provisoirement pour clôturer l'opération des parkings que nous allons revendre et d'ailleurs je ne désespère pas de les vendre plus cher que nous les avons achetés.

M. Vincent FUSTER : Madame WEINMAN, le Maire a raison d'insister. C'est quand même pour clore une opération qui dépasse bien largement l'enjeu de ce dossier puisque c'est l'opération Palente globalement donc il fallait bien qu'un jour ou l'autre on arrive, la CCI et nous, à clore l'opération et cette clôture nécessitait qu'il n'y ait plus rien de disponible y compris les parkings, c'est pour cela qu'on est amené à les acheter.

Et pour répondre à votre question concernant la commission économie, c'est une gestion d'un syndicat mixte CCI/Ville de Besançon, c'est donc une décision du syndicat.

M. LE MAIRE : Et je peux vous dire que la CCI est totalement en accord avec le Maire sur cette procédure. On a installé des stop parc et de ce fait on va trouver des acheteurs, cela n'a pas manqué puisqu'il y en a déjà deux. Madame WEINMAN, vous n'allez quand même pas m'empêcher de défendre les intérêts des Bisontins ?».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. le Maire, M. FUSTER et M. CHEVAILLER n'ayant pas pris part au vote, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 mai 2004.